CTE – 007M
C.P. – P.L. 2
Construction
d'un tronçon de
l'autoroute 73

Mémoire

déposé à la

Commission des transports et de l'environnement

par Mme Manon Poulin et M. Marc St-Hilaire, Ferme Bertnor inc.

Accompagnés de leurs procureurs

Me André Lemay et Me Patrick Beauchemin

TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY

Dans le cadre des consultations particulières et auditions publiques sur le **projet de loi n°2 :** ***Loi concernant la construction d'un tronçon de l'autoroute 73, de Beauceville à Saint-Georges***

Mai 2011

Présentation des auteurs

Mme Manon Poulin et M. Marc Saint-Hilaire, propriétaires de la Ferme Bertnor inc.

En 2000, nous avons vendu la ferme familiale de Saint-Odilon, village voisin de Beauceville, pour nous établir dans cette ferme nouvellement construite à Saint-Simon-les-Mines, laquelle présentait un très bon potentiel de développement. Quatre ans plus tard, le ministère des Transports, le MTQ, a présenté un nouveau tracé pour le prolongement de l'autoroute 73 à Beauceville, traversant en plein centre nos terres cultivées les plus productives, alors que le tracé Ouest traversait les parties boisées de nos lots suivant les informations que nous avions obtenues des représentants de la MRC Robert-Cliche avant l'achat de cette nouvelle entreprise.

Exposé

Le tracé Ouest pour minimiser les impacts agricoles

Il nous importe d'abord de préciser que nous ne sommes pas opposés au prolongement de l'autoroute 73 sur nos propriétés. Quel que soit le tracé, nous serons affectés par ce projet. Notre ferme est plus particulièrement affectée par le tracé Est qui touche à sept de nos propriétés réparties dans les localités de Beauceville, St-Simon-les-Mines et Notre-Dame-des-Pins dont nos terres cultivées les plus productives. Nous demandons légitimement que soit réalisé le tracé de moindre impact qui nous apparaît être à l'évidence le tracé Ouest, situé à proximité du périmètre urbain et qui n'empiète pas sur les terres cultivées, notre matière première pour une entreprise comme la nôtre.

Les entreprises agricoles participent au développement économique de la région

Pourtant soucieux des avantages et désavantages du projet de prolongement de l'autoroute 73, la Ville de Beauceville et le MTQ ont réalisé conjointement une étude économique en 2005 afin d'évaluer les répercussions des deux variantes de tracé en regard du développement économique de la Ville de Beauceville. Dans cette étude, il y est fait mention des fuites commerciales pour les commerçants de Beauceville estimées entre 1,8 et 2 M $ annuellement, des pertes de 16 emplois pour l'ensemble des

commerces, 3 % des établissements fermeront, des pertes en revenus de taxation de la municipalité évaluées à 1 500 $ et des impacts du projet autoroutier sur les activités industrielles. En regard des impacts sur les entreprises agricoles et forestières les plus affectées par le projet de l'autoroute 73, comme s'ils n'étaient d'aucune importance, ils n'ont pas été évalués.

Les acteurs socio-économiques et élus de la région, à l'exception de ceux de Beauceville, ont applaudi ce projet de loi spéciale pour le tracé Est sur le fait que « *l'Autoroute 73 est un moteur important de développement économique et touristique pour toute la région Chaudière Appalaches* ». Nous croyons nécessaire de leur rappeler que les entreprises agricoles et forestières en font aussi parties. À titre d'exemple, depuis notre arrivée à Saint-Simon-les-Mines, la Ferme Bertnor a réalisé, sans conférence de presse ou ministre présent, les investissements suivants :

- Un nouveau quota pour la production laitière, 627 000 $;
- Des améliorations pour les équipements en place, l'achat de deux tracteurs, d'un silo tour et des équipements pour la fenaison et les semis, 225 000 $;
- De rares embryons européens et américains de haute génétique et des animaux de haut potentiel génétique, 25 000 $.

La valeur actuelle de notre entreprise est d'environ 4 M $.

La Ferme Bertnor engage un employé à temps plein (notre fils Kéven, prêt pour la relève) et un à temps partiel, en plus de créer nos emplois respectifs.

Pour que vous puissiez apprécier par ailleurs notre apport au développement économique de la région, vous retrouverez en annexe 1 de ce document le détail des investissements de la Ferme Bertnor pour la seule année 2010. Plus de 290 000 $ répartis dans une soixantaine de commerces et services professionnels de la région.

La persistance du MTQ à vouloir réaliser ce projet de prolongement de l'autoroute 73 par le tracé Est alors qu'il existe une alternative de moindre impact que le gouvernement peut réaliser dès demain est paradoxale. Nous avons suivi les règles en toute honnêteté, nous nous sommes défendus avec succès devant chacune des instances environnementales et

judiciaires, entièrement à nos dépens, et voilà que le MTQ persiste à imposer ce tracé qui ne respecte pas la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*.

Aucune entente avec les producteurs agricoles et forestiers

En janvier 2009, nous avions même établi une entente avec le MTQ pour nommer des experts uniques (agronome et ingénieur forestier) pour évaluer les pertes de notre entreprise et trouver, s'il y a lieu, des terres cultivées pour compenser celles perdues par le tracé Est (annexe 2), comme le recommandait le BAPE. Le MTQ a toutefois suspendu ce processus en mars 2009 (annexe 3), alors que nous n'étions qu'à l'étape de choisir ces experts. En juillet de cette même année, nos procureurs ont relancé le MTQ pour reprendre les négociations (annexe 4), après le dépôt de notre second recours devant le Tribunal administratif du Québec. Le procureur du MTQ a répondu ceci « *Pour notre part, nous nous préparons à la tenue de l'audition devant le Tribunal administratif du Québec. Après deux auditions devant la CPTAQ, je ne crois pas qu'il y ait quoi que ce soit à négocier* », (annexe 5).

Le ministère des Transports, le seul responsable du retard de ce projet

On connaît la suite, un mois avant l'audition devant le TAQ, le gouvernement a adopté un décret. De la même façon, alors que nos procureurs préparaient la cause pour la Cour d'appel du Québec dont l'audition avait été fixée rapidement à notre demande pour le 16 mai 2011, le gouvernement a déposé ce projet de loi spéciale.

Si le gouvernement prétend que le tracé Est est celui de moindre impact, pourquoi n'a-t-il pas déposé sa défense devant le TAQ ? Le litige serait réglé depuis plus d'un an.

Mais, plus étrange encore, c'est que des citoyens soient blâmés du retard de ce projet alors que le gouvernement n'a pas dévoilé l'avancement du tracé Ouest, a changé d'idée quant au choix de tracé, que la CPTAQ ait rendu une décision illégale et une deuxième litigieuse et que le gouvernement, au final, ait imposé un décret illégal. Comment se fait-il que le gouvernement ne porte pas l'odieux du retard de ce projet autoroutier et qu'au surplus, nous perdions tous nos droits devant les tribunaux. Les élus l'ont même applaudi au dépôt de cette loi spéciale qui légalise l'illégalité par un moyen qui l'est peut-être tout

autant pour un tracé autoroutier à quelques centaines de mètres d'un autre pour lequel il détient les autorisations légales !!!

Conclusion

Le projet de prolongement de l'autoroute 73 à Beauceville est tout autant souhaité par les producteurs agricoles et forestiers que les autres acteurs socio-économiques de la région beauceronne. Il nous incombe déjà de laisser une partie de nos propriétés pour ce projet ; ce dont la plupart des autres commerçants et industriels n'ont pas à se soucier.

Le ministère des Transports n'a pas proposé de mesures de mitigation pour son nouveau tracé entièrement et en plein centre de la zone agricole, sur nos meilleures terres cultivées, il n'a pas respecté la recommandation principale du BAPE pas plus qu'il n'ait justifié que son tracé soit celui de moindre impact devant le TAQ et qu'il n'ait respecté, à tout le moins, une entente qui aurait peut-être permis de trouver des solutions aux impacts des entreprises agricoles et forestières affectées lourdement par ce tracé Est.

En conséquence, nous demandons aux membres de cette commission parlementaire de ne pas donner votre aval à ce projet de loi spéciale et de proposer en priorité la réalisation de ce projet autoroutier par le tracé Ouest, là où il y aura moins d'incidences sur le développement des entreprises agricoles et forestières ou encore, tel que nous le précisons dans le mémoire conjointement signé avec Mme Bilodeau et M. Veilleux, de respecter le processus judiciaire en cours.

Mme Manon Poulin et M. Marc St-Hilaire

Pour Ferme Bertnor inc.

ANNEXE 1

INVESTISSEMENTS DE LA FERME BERTNOR INC. POUR L'ANNÉE 2010 DANS LES COMMERCES ET SERVICES PROFESSIONNELS DE LA RÉGION

Alimentation du troupeau		**100 636 $**
Lactec et Agri-Marché maïs	31 034 $	
Lactec et Agri-Marché moulée	31 858	
Lactec et Agri-Marché tourt.soya	28 890	
Ferme G. Pomerleau (Paille et foin)	1 728	
Ferme Buroco (pressage)	1 948	
Valacta (contrôle laitier)	5 178	
Intérêts prêts & assurance de Ferme		**57 807 $**
Intérêts et frais bancaires	49 956 $	
Assurance Ferme	5 606	
Assurance Industrielle Alliance	1 736	
SAAQ	509	
Transport de Lait		**21 755 $**
Transport Royala (lait)	21 755 $	
Services vétérinaires		**18 939 $**
Clinique vétérinaire Saint-Georges	5 925 $	
Clermont Roy, vétérinaire	13 014	
Entretien machinerie et équipement		**20 446 $**
Les Pneus Beaucerons	2 200 $	
Marcel Morissette	1 456	
Praxair	257	
Garage Agricole Alain Bolduc	104	
Equipement de ferme Haute Beauce	140	
Inst. Gagnon Électrique et Fils	61	
R.M. Carrier	41	
Matco Ravary (BMR)	1 570	
Roulement à Billes GM	45	
Auto net Simon Poulin	206	
Usinage Bertrand Loubier	1 927	
Gingras Électrique	73	
Faucher et Faucher	876	
Équipement Agri-Beauce	3 255	
Les Pompes Couture	382	
Équipement Dallaire	1 552	
Entreprises Eric Grondin	488	
Silo Lambert	24	
T.C.D. Gilles Pomerleau	187	
Alliance Coop (four. étable)	2 320	
Garage Mini-Mécanique	3 282	
Électricité & location		**13 933 $**
Hydro Québec	8 069 $	
Location Pick-Up Dodge	5 864	

ANNEXE 1 (suite)

Produits pétroliers		**13 228 $**
Alliance Coop (Sonic)	13 228 $	
Semences, Fertilisants, Chaux		**11 017 $**
Synagri – Semico (semences)	8 907 $	
Alliance Coop	512	
Club fertilisation Beauce (PAEF)	684	
Excavations Lapointe et Fils (entretien Sol)	914	
Fournitures de laiterie		**8 659 $**
Distribution J.M.L	129 $	
Réfrigération J. F Demers	1 036	
Équipement Gaétan Théberge	4 826	
Équipement PLP	2 668	
Insémination animaux & Classification		**7 891 $**
CIAQ	6 730 $	
Select Sires	297	
Genevrations	578	
ABS	79	
Holstein Canada (classification)	207	
Taxes municipales et scolaires		**7 298 $**
Taxes municipales Beauceville (2010)	1 057 $	
Taxes municipales Notre-Dame-des-Pins	407	
Taxes municipales Saint-Simon-les-Mines	4 516	
Taxes scolaires (2010)	1 318	
Abattoir, enregistrements & ATQ		**3 034 $**
Fédération Producteurs bovins	1 155 $	
Enregistrement animaux & ATQ	682	
Jean-Paul Fortier	723	
Rodveil Holstein	474	
Comptabilité & Notaires & Téléphone		**6 059 $**
Notaire Denys Quirion	979 $	
Acomba	148	
UPA Beauce (comptabilité)	1 785	
Bell Mobilité	2 203	
Sogetel	944	

Pour une somme totale de : 290 702 $

ANNEXE 2

TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY

AVOCATS

Société en nom collectif

André Bois
André Mignault •
Pierre Laurin •
André Lemay
Richard Talbot ••
Pierre Giroux, Ad.E., LL.M.
Marc Boulanger
Marie-Josée Brodeur •••
Claude Jean
Louise Jacques
Alain Tremblay •
Luc Jobin
Marc Lemaire
Yves Boudreault
Jean-Paul Morin
Stéphane Rochette
Joëlle Dubois
Claudia P. Prémont
Caroline Pelchat
Marc Choquette
Michel Langlais
Olivier Champagne
Stéphane Lavoie
Pierre-Alexandre Fortin
Mireille Lemay
Christina Bouchard •••
Andréanne Gobeil
Étienne Giasson, LL.M.
Marie-Eve L. Dompierre
Nicholas Jobidon
Patrick Beauchemin
Myriam Asselin
Marie-Pier Nadeau
Francis Fortin
Lahbib Chetaibi

Conseils
Denis Lemieux, D.E.S., LL.D.
Denis Ferland, Ad.E., LL.M.
Claude Belleau, LL.D.
Isabelle Hudon, LL.M.
Rachel Journeault, Ad.E., LL.M.

•
Arbitre et médiateur civil et commercial
••
Agent de marques de commerce
•••
Médiateur familial

Iberville Un
Bureau 200
1195, avenue Lavigerie
Québec (QC) G1V 4N3
www.tremblaybois.qc.ca
Téléphone :
418-658-9966
Télécopieur:
418-656-6766

Le 26 janvier 2009

Par télécopieur seulement : 418-646-1656 (3 pages)

Me Gaston Arteau
Chamberland Gagnon
Palais de Justice
300, boul. Jean-Lesage, bureau 1.03
Québec (Québec) G1K 8K6

Objet :	Prolongement de l'autoroute Robert-Cliche (A-73) – secteur Beauceville
V/Réf. :	CQ-2007-00194
N/Réf. :	207-339/CJ

Cher confrère,

Nous faisons suite à la rencontre qui s'est tenue au bureau du ministère des Transports le 6 janvier 2009 ainsi qu'à notre conversation téléphonique de vendredi dernier.

Tel que convenu, nous vous présentons deux noms d'ingénieurs forestiers ainsi que trois noms d'agronomes qui pourraient agir à titre d'experts communs afin d'évaluer la qualité des terres de nos clients et vérifier si des parcelles équivalentes pourrait leur être attribuées.

En ce qui concerne les ingénieurs forestiers, nous vous proposons les personnes suivantes :

- Monsieur Rémy Gingras
  Conseillers Forestiers de la Région de Québec inc.
  1515, av. St-Jean-Baptiste, porte 115
  Québec (Québec) G2E 5E2

/2

- Monsieur Sylvain Cloutier
  306, rue Sainte-Caroline
  Saint-Jude (Québec) G0N 1R0

Quant aux agronomes, nous vous proposons les noms suivants :

- Monsieur Luc Boutin
  Consultants Luc Boutin Et Fils Inc (Les)
  119, rue Turgeon, Lévis, QC G6V 9S1
  N° de téléphone : **418-837-0322**

- Monsieur Jocelyn Magnan
  tél: 418 651-1058
  cell: 418-561-1544

- Monsieur Robert Dallaire
  121 Rue 160 Est
  Beauceville (Québec) G5X 3L1
  tél: 418-774-3467
  cell: 418-774-0067

Évidemment, nous vous confirmons que ces cinq personnes n'ont jamais travaillées directement ou indirectement avec nos clients et ils nous apparaissent comme des personnes impartiales dans ce dossier. Tel que demandé, nous avons requis leurs *curriculum vitae* et vous en transmettrons une copie dès que possible.

Nous comprenons que vous verrez à nous transmettre également des noms d'ingénieurs forestiers et d'agronomes qui pourraient également agir de manière indépendante et ce, dès le début de la semaine prochaine. De plus, nous reconnaissons que les personnes qui seront mandatées devront respecter les exigences minimales du gouvernement, dont notamment leur taux horaire, puisque ce sera le ministère des Transports qui verra à assumer leur coût.

/3

Dans l'attente de vos commentaires, veuillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY

Patrick Beauchemin
pbeauchemin@tremblaybois.qc.ca

PB/lbe

ANNEXE 3

Ministère de la Justice
Québec
Direction du contentieux - Québec

Québec, le 20 mars 2009

Par télécopieur : 656-6766

Me André Lemay
Tremblay Bois Mignault Lemay, avocats
Iberville Un
1195, avenue de Lavigerie, bureau 200
Québec (Québec) G1V 4N3

V/☏: 207-339/CJ
N/☏ : CQ-2007-001194

OBJET : Ferme Bertnor inc. et autres
c.
CPTAQ et ministère des Transports et autres
Autoroute 73 / Expert unique
Cause : STE-Q-138871-0708

Cher confrère,

Nous avons pris connaissance de votre lettre du 9 mars 2009 concernant le choix des experts en foresterie et en agronomie. Notre client, le ministère des Transports, nous a indiqué qu'il préfère attendre la décision de la Commission avant de poursuivre les démarches visant à mandater l'expert unique.

Espérant le tout à votre convenance, veuillez accepter, cher confrère, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

CHAMBERLAND, GAGNON (JUSTICE-QUÉBEC)

Gaston Arteau

GA/mr

Gaston Arteau,
avocat

300, boulevard Jean-Lesage, bureau 1.03
Québec (Québec) G1K 8K6
Téléphone : 418 649-3524
Télécopieur : 418 646-1656
www.justice.gouv.qc.ca

ANNEXE 4

TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY
AVOCATS
Société en nom collectif

André Bois
André Mignault •
Pierre Laurin •
André Lemay
Richard Talbot ••
Pierre Giroux, Ad.E., LL.M.
Marc Boulanger
Claude Jean
Louise Jacques
Alain Tremblay •
Luc Jobin
Marc Lemaire
Yves Boudreault
Jean-Paul Morin
Stéphane Rochette
Joëlle Dubois
Caroline Pelchat
Marc Choquette
Michel Langlais
Olivier Champagne
Pierre-Alexandre Fortin
Mireille Lemay
Andréanne Gobeil
Étienne Giasson, LL.M.
Marie-Eve L. Dompierre
Nicholas Jobidon
Patrick Beauchemin
Myriam Asselin
Marie-Pier Nadeau
Francis Fortin
Lahbib Chetaibi

Conseils
Denis Lemieux, D.E.S., LL.D.
Denis Ferland, Ad.E., LL.M.
Claude Belleau, LL.D.
Isabelle Hydon, LL.M.
Rachel Journeault, Ad.E., LL.M.

•
Arbitre et médiateur civil et commercial
••
Agent de marques de commerce

Iberville Un
Bureau 200
1195, avenue Lavigerie
Québec (QC) G1V 4N3
www.tremblaybois.qc.ca
Téléphone :
418-658-9966
Télécopieur:
418-656-6766

Le 16 juillet 2009

Par télécopieur seulement : 418-646-1656 (2 pages)

Me Gaston Arteau
Chamberland Gagnon
Palais de Justice
300, boul. Jean-Lesage, bureau 1.03
Québec (Québec) G1K 8K6

Objet :	Prolongement de l'autoroute Robert-Cliche (A-73) – secteur Beauceville Re : décisions 346860 et 346861 de la CPTAQ (15 avril 2009)
V/Réf. :	CQ-2007-00194
N/Réf. :	207-339/CJ

Cher confrère,

En vue de la conférence téléphonique que le Tribunal administratif du Québec a fixée vendredi le 17 juillet prochain, nous soumettrons que nous sommes d'avis qu'une seule journée d'audition sera suffisante pour entendre le dossier.

D'autre part, nous vous informons que nos clients sont toujours d'accord à la désignation « *d'experts uniques* » (soit un ingénieur forestier et un agronome) afin que ceux-ci déterminent si des terres alternatives peuvent leur être attribuées vu les pertes de terres qui seraient occasionnées par l'implantation de l'autoroute 73, tracé Est.

Suivant l'entente convenue lors de notre rencontre du 16 janvier 2009, cette démarche serait faite sans admission de part et d'autre et aurait pour seul et unique but d'identifier des hypothèses de solution, aucune des parties ne serait par ailleurs liée aux rapports d'experts qui seront produits.

/2

Vous aviez poursuivi l'entente convenue par la correspondance qui nous était adressée le 2 février 2009 où vous nous proposiez, à votre tour et en réponse à nos lettres des 26 et 30 janvier 2009, les noms d'experts agronomes et forestiers. Toutefois, votre client a fait volte-face sur la nomination des experts uniques comme en fait foi votre correspondance suivante du 20 mars 2009. Selon votre lettre, le ministère des Transports préférait attendre la décision de la Commission. Maintenant que celle-ci est rendue, nous souhaitons savoir si votre client veut reprendre cette entente interrompue ou même en proposer une nouvelle.

Si tel est le cas, nous réitérons nos lettres des 26 et 30 janvier 2009, lesquelles indiquaient les noms des ingénieurs forestiers et agronomes que nous vous proposions. De plus, à ce jour, nous sommes en mesure d'ajouter à cette liste, à titre d'ingénieur forestier, le nom de monsieur François Légaré (dubleg@qbc.clic.net). Du côté des agronomes, s'il n'y avait pas d'entente sur la nomination, nous proposons qu'un représentant de l'UPA de la Beauce en désigne un.

Si l'expert unique identifie des superficies alternatives, le Ministère pourra les offrir formellement et éventuellement. S'il n'y a pas d'entente, celui-ci pourra l'indiquer devant le TAQ. À l'inverse, si l'expert unique n'en trouve pas, nos clients pourront démontrer l'exclusivité de leur propriété.

Dans l'attente de vos commentaires, veuillez agréer, cher confrère, l'expression de nos meilleurs sentiments.

TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY

André Lemay
alemay@tremblaybois.qc.ca

AL/PB/lbe

c. c. Mme Josée Bilodeau et M. Pascal Veilleux (par courriel)
Mme Manon Poulin et M. Marc St-Hilaire (Ferme Bertnor inc.) (par courriel)

ANNEXE 5

207-339/CJ

Ministère de la Justice Québec

Direction du contentieux - Québec

Par télécopieur : (418) 656-6766

Québec, le 7 août 2009

Me André Lemay
TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY
Iberville Un
1195, avenue Lavigerie, bureau 200
Québec (Québec) G1V 4N3

V/🗀 : 207-339/CJ
N/🗀 : CQ-2007-001194

OBJET : Ferme Bertnor inc. et autres c. CPTAQ et ministre des Transports et autres Autoroute 73 Cause : STE-Q-138871-0708

Cher confrère,

Tel que mentionné dans notre lettre datée du 23 juillet 2009, le mandat de la Procureure générale du Québec se limite à la contestation du tracé de l'autoroute 73 devant le Tribunal administratif du Québec.

Nous avons déjà exprimé dans la lettre ci-haut mentionnée les circonstances qui nous avaient amenées à agir dans les discussions entre le ministère des Transports du Québec et vos clients.

Nous avons également mentionné dans cette lettre qu'en l'absence de procédures judiciaires en expropriation, nous n'avions aucun mandat d'intervenir pour l'instant.

En conséquence, nous vous invitons à soumettre vos interrogations aux autorités du ministère des Transports.

Pour notre part, nous nous préparons à la tenue de l'audition devant le Tribunal administratif du Québec. Après deux auditions devant la CPTAQ, je ne crois pas qu'il y ait quoi que ce soit à négocier. La position de chacune des parties est cristalline.

300, boulevard Jean-Lesage, bureau 1.03
Québec (Québec) G1K 8K6
Téléphone : 418 649-3524
Télécopieur : 418 646-1656
www.justice.gouv.qc.ca

ANNEXE 5 (suite)

Quant à la question d'un décret, ce point est académique. En effet, il n'y a aucun décret d'émis par le gouvernement à ce jour. Le point n'avait été discuté avec Me Beauchemin qu'à titre hypothétique.

Veuillez accepter, cher confrère, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

CHAMBERLAND, GAGNON (JUSTICE - QUÉBEC)

Gaston Arteau

Gaston Arteau, avocat
GA/mb
c.c. Me Michel Blais CPTAQ (par télécopieur : 418-643-2261)
M. Éric Archambault MTQ (par télécopieur : 418-834-7338)